



CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES GRANDES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Lignes directrices et conseils



Comprendre le processus de sélection des équipes

Les athlètes, entraîneurs, officiels et autres membres de la communauté sportive du Canada sont tenus de se soumettre à un processus de sélection pour pouvoir participer aux manifestations sportives des différents niveaux de compétition. Il arrive que le processus suivi pour leur sélection donne lieu à des désaccords et des conflits. Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) publie cette brochure pour aider les membres de la communauté sportive à comprendre les principes de base de la sélection des membres des équipes et à élaborer des politiques de sélection judicieuses qui réduiront les risques de différends.

Ce document porte principalement sur la sélection des athlètes au niveau national, mais la majeure partie de son contenu peut également s'appliquer à la sélection des autres membres des équipes, notamment les entraîneurs, les officiels, les bénévoles, etc. ainsi qu'à la sélection de toute autre équipe dans un sport de compétition.

Vous trouverez ci-dessous des exemples de grandes manifestations sportives auxquelles de nombreux athlètes canadiens souhaitent participer et une description de quelques particularités que présentent leurs processus de sélection respectifs :




Grands Jeux internationaux multisports : Jeux olympiques, paralympiques et panaméricains, Jeux du Commonwealth et Universiades

Les Jeux olympiques, paralympiques et panaméricains, les Jeux du Commonwealth et les Universiades rassemblent des athlètes de nombreux pays pour participer à des compétitions dans de nombreux sports différents. Les athlètes qui souhaitent participer à ces Jeux doivent souvent satisfaire plusieurs niveaux de critères de qualification, soit ceux de la fédération internationale, du comité organisateur des Jeux, de l'organisme national multisport et de leur fédération nationale de sport. Au Canada, les organismes nationaux multisports chargés d'envoyer les équipes à ces Jeux sont les suivants :

Jeux	Organisme national
Jeux olympiques	Comité olympique canadien (COC)
Jeux paralympiques	Comité paralympique canadien (CPC)
Jeux Panaméricains	Comité olympique canadien (COC)
Jeux du Commonwealth	Jeux du Commonwealth Canada (ACJC)
Universiades	Sport interuniversitaire canadien (SIC)

La taille des délégations canadiennes qui participent à ces Jeux peut dépendre de la performance des athlètes au niveau international, des quotas imposés par les comités organisateurs des Jeux, ainsi que d'autres facteurs pris en considération par l'organisme national multisport (budgets, objectifs de performance, etc.). Une fois que les fédérations nationales de sport connaissent le nombre d'athlètes que chacune d'elles peut nommer pour faire partie de son équipe, elles ont la responsabilité de mettre en place une politique de sélection qui permettra de sélectionner de manière équitable les meilleurs athlètes qui iront représenter le Canada à ces Jeux.



Dans certains cas, l'organisme national multisport doit donner son approbation au processus de sélection et aux critères établis par l'organisme national de sport (ONS) et approuver aussi ses nominations.

Pour illustrer les deux modèles différents adoptés par les organismes nationaux multisports au Canada, prenons l'exemple des Jeux olympiques et des Jeux du Commonwealth.

Jeux olympiques

Les athlètes qui souhaitent participer doivent :

1. satisfaire tous les critères de sélection établis par leur fédération internationale de sport et par la Charte olympique;
2. satisfaire les exigences de la politique de sélection d'équipe du COC;
3. satisfaire tous les critères de sélection établis par leur fédération nationale;
4. être mis en nomination par leur fédération nationale auprès du COC;
5. être nommés au sein de l'équipe olympique canadienne par le comité de sélection d'équipe du COC.

Jeux du Commonwealth

Les athlètes qui souhaitent participer doivent :

1. satisfaire les critères de sélection établis par leur fédération nationale pour atteindre le quota imposé par l'ACJC; et
2. être nommés par l'ACJC auprès du comité organisateur des Jeux.

ou

1. satisfaire les critères de sélection établis par leur fédération nationale;
2. satisfaire les normes de performance minimum établies par l'ACJC;
3. obtenir de leur fédération nationale le financement de leur participation; et
4. être nommés par l'ACJC auprès du comité organisateur des Jeux.

Manifestation sportive nationale multisport : Jeux du Canada

Les Jeux du Canada constituent la manifestation sportive nationale multisport du Canada. Ils rassemblent des athlètes des provinces et territoires de tout le Canada pour participer à des compétitions dans de nombreuses disciplines sportives. Ces sports, ainsi que les critères techniques et les critères d'admissibilité, et les catégories d'âge des participants aux Jeux du Canada sont déterminés par le Conseil des Jeux du Canada (CJC), en partenariat avec les fédérations nationales de sport. Une fois que les sports et autres critères ont été établis, le CJC invite les ministères ou organismes de sport du gouvernement de chaque province et territoire à participer aux Jeux du Canada dans les sports concernés, selon les critères techniques et les critères d'admissibilité établis. Il convient de noter que le CJC n'impose pas de critères de sélection fondés sur la performance aux provinces et territoires, ni à leurs organismes régissant les divers sports.

Ces ministères et organismes de sports gouvernementaux communiquent ensuite avec leurs fédérations de sport respectives pour établir avec elles (lorsque pertinent) les critères de performance applicables à leur participation aux Jeux du Canada. Les provinces et territoires n'ont pas l'obligation d'imposer des critères de performance particuliers à leurs organismes directeurs de sport. Les organismes en charge sélectionnent les athlètes soit selon des critères établis par le ministère ou organisme de leur gouvernement, soit selon des critères qu'ils ont élaborés à l'interne. Une fois que les candidats ont été sélectionnés par les organismes en charge du sport de leur province ou territoire, leurs noms sont soumis au Chef de mission de chaque province ou territoire, qui est chargé d'inscrire les membres de l'équipe auprès du comité organisateur des Jeux du Canada.

Jeux du Canada

Les athlètes qui souhaitent participer doivent :

1. participer à un sport sélectionné par le CJC et satisfaire les critères techniques et critères d'admissibilité établis par le CJC;
2. respecter les normes de performance établis par le ministère ou organisme de leur gouvernement provincial ou territorial et/ou leur organisme en charge du sport provincial ou territorial, selon le cas; et
3. être sélectionnés par leur fédération de sport et inscrits par le Chef de mission de leur province ou territoire auprès du comité organisateur des Jeux du Canada.

Manifestations sportives internationales de sport unique : Championnats du monde, Coupes du monde, etc.

Ces compétitions rassemblent des athlètes de nombreux pays mais ne concernent généralement qu'un seul sport ou une seule discipline. Les athlètes qui souhaitent participer à de telles manifestations doivent :

1. satisfaire les critères de sélection de leur fédération internationale;
2. satisfaire les critères de sélection de leur fédération nationale; et
3. être sélectionnés par leur fédération nationale pour participer à ces compétitions.

Pour toutes les manifestations sportives décrites ci-dessus, les critères de sélection sont cumulatifs et le défaut de satisfaire un critère donné peut empêcher un athlète de participer à la compétition ou aux Jeux en question. Il est donc crucial que les athlètes prennent connaissance de chacune des étapes du processus de sélection et les comprennent comme il faut, afin de se donner toutes les chances de participer à ces compétitions ou Jeux. Il incombe aux organismes nationaux de sport (ONS) de faire connaître publiquement ces critères de sélection pour que tous les athlètes aient accès à des informations exactes sur ce que l'on exige d'eux pour être sélectionnés. La section suivante du présent document offre des conseils pour l'élaboration de politiques de sélection qui permettront de réduire les risques que des différends surviennent durant ce processus.



Élaborer un processus de sélection réfléchi en quatre (4) étapes faciles

L'élaboration de critères de sélection n'est pas une tâche facile et dans toute organisation de sport, elle devrait faire l'objet d'un processus continu. Nous aimerions vous suggérer une démarche en quatre (4) étapes pour vous aider à mettre au point une politique de sélection équitable. Ces quatre étapes sont les suivantes : contexte et recherche; développement; validation; communication et mise en œuvre. Pour chaque étape, nous vous proposons une liste de facteurs dont vous devriez absolument tenir compte (les incontournables) ainsi qu'une liste d'idées pratiques pour vous guider dans ce processus (les meilleures pratiques). Nous pensons qu'en suivant ces étapes, vous réduirez les risques que surviennent des différends lors du processus de sélection. Rappelez-vous, il ne s'agit que de suggestions, et la décision d'en retenir l'une ou l'autre, ou toutes, vous appartient.

Étape 1 – Contexte et recherche

Cette étape vous permet de vous renseigner sur les critères de performance et autres conditions que les autres organismes imposeront à vos athlètes. Il peut s'agir de restrictions qui ne sont pas liées à la performance, et qui peuvent aller de catégories d'âge à des dates limites pour l'inscription des athlètes. Le temps est une composante majeure du processus de sélection. Aussi est-il crucial de garder en tête certaines échéances pour réaliser vos objectifs.

LES INCONTOURNABLES

- > Identifiez les organismes qui ont le pouvoir d'admettre un athlète à la compétition en question (p. ex. la fédération internationale, le comité organisateur de la compétition, un organisme multisport international ou national, etc.) et obtenez les documents énonçant leurs conditions d'admission.
- > Identifiez les limites de temps imposées par ces organismes. Il peut s'agir de dates limites pour s'inscrire auprès du comité organisateur de la compétition, de dates limites pour se qualifier fixées par votre fédération internationale en conformité avec les critères établis, et, dans certains cas, de dates limites fixées dans les processus d'appel internes et externes à la disposition des membres de l'équipe.
- > Identifiez les conditions, autres que les critères de performance, qui déterminent quels groupes d'athlètes seront admissibles selon ces organismes (p. ex. le statut de citoyen, les groupes d'âge, les catégories de poids, le statut de membre, etc.) Ces conditions peuvent être soumises à des limites de temps également. Par exemple, un athlète doit être né après telle date, ou être un membre en règle à telle date.
- > Identifiez les critères de performance minimum que les athlètes devront remplir pour être admissibles à participer à la compétition. Ces critères devraient ensuite constituer le minimum à partir duquel vous établirez vos propres critères.

LES MEILLEURES PRATIQUES

- > En tenant compte de la date limite fixée pour l'inscription de vos athlètes, définissez avec précision la « période de qualification » ou la période durant laquelle les athlètes seront évalués.
- > Cette période devrait se terminer suffisamment tôt avant la date limite d'inscription pour permettre une audition équitable des appels, le cas échéant. Elle devrait également laisser suffisamment de temps aux athlètes pour se préparer comme il faut et, au besoin, se rendre sur les lieux de la compétition.

Étape 2 – Développement

Cette étape est la responsabilité des experts, des entraîneurs et du personnel du programme de haute performance dans votre organisme. Ce sont eux qui sont le mieux placés pour déterminer QUAND et COMMENT vos athlètes devraient être évalués afin de décider QUI devrait être sélectionné. Il s'agit de coucher sur papier les connaissances techniques et l'expertise qu'ils possèdent, de manière claire et concise.

LES INCONTOURNABLES

- > Tenez compte en tout temps des critères de sélection et conditions qui sont imposés à vos athlètes par d'autres organismes, selon l'étape 1.
- > Assurez-vous que l'équipe responsable de l'élaboration des critères de sélection détient l'autorité voulue pour exécuter cette tâche en vertu des règlements de votre organisme.
- > Assurez-vous que la politique de sélection respecte les autres politiques ou ententes applicables que votre organisme a adoptées, telles que sa politique d'appel, les ententes des athlètes, etc.

LES MEILLEURES PRATIQUES

a) Processus

- > Définissez les objectifs que vous souhaitez réaliser par le biais de vos critères de sélection, tels que la recherche de l'excellence, la cohésion de l'équipe ou le développement des athlètes.
- > De concert avec un nombre suffisant de représentants des entraîneurs, administrateurs et officiels, invitez les athlètes visés par les critères de sélection en cours d'élaboration à vous donner leur avis, s'il y a lieu.
- > Renseignez-vous sur les erreurs et les points de frictions dont les critères de sélection des équipes pourraient avoir fait l'objet par le passé afin de vous assurer qu'ils ne seront pas répétés; analysez les

expériences antérieures de votre organisme pour comprendre quelles méthodes fonctionnent bien et lesquelles il faudrait éviter; consultez les leçons tirées de cas concernant la sélection des équipes dans la base de données de jurisprudence du CRDSC.

b) Contenu technique

- > Dans la mesure du possible, efforcez-vous d'établir des critères de sélection qui sont objectifs afin d'éviter qu'on ne puisse y percevoir des injustices (p. ex. résultats dans certaines épreuves ou compétitions, classements, pointages, statistiques et autres mesures de la performance couramment utilisées dans votre sport).
- > S'il n'est pas réaliste de vous fonder uniquement sur des critères objectifs, définissez clairement les facteurs subjectifs qui seront pris en considération lors de la sélection, tels que les compétences des athlètes ou leur contribution à l'équipe, et proposez une grille d'évaluation pour permettre une analyse aussi détaillée que possible des critères établis. Le plus important est de vous assurer que le choix définitif ne sera pas fait au hasard, de manière négligente ou arbitraire, ou par favoritisme.
- > En ce qui concerne les possibles épreuves de qualification, durant la période de qualification, vous pouvez choisir des épreuves multiples ou une épreuve unique. Quelle que soit l'option retenue, vous devriez pouvoir soupeser les avantages et désavantages d'opter pour un processus de qualification réparti sur plusieurs épreuves ou pour une qualification à l'issue d'une seule épreuve.

Quelques observations importantes à propos des ...

Épreuves de qualification uniques :

- > elles sont généralement faciles à organiser, mais si votre meilleur athlète est en mauvaise forme ce jour-là, il ou elle pourrait ne pas aller aux Jeux;
- > il peut arriver que d'excellents candidats soient blessés le jour d'une épreuve de qualification unique et soient ainsi exclus des Jeux, même s'ils peuvent se rétablir à temps pour les Jeux;
- > en choisissant une épreuve de qualification trop rapprochée des Jeux, vous obligerez vos meilleurs athlètes à offrir une performance maximale deux fois en peu de temps;
- > si vous organisez votre épreuve de qualification trop longtemps avant les Jeux, il se pourrait que les performances relatives de vos athlètes aient changé au moment des Jeux.

Épreuves de qualification multiples :

- > elles vous permettront probablement de sélectionner les athlètes qui réalisent une performance constante au cours d'une certaine période, mais le processus complet sera beaucoup plus compliqué;
- > le processus pourrait revenir plus cher aux athlètes qui doivent financer leur propre participation aux diverses épreuves de qualification;
- > les critères d'admissibilité à ces compétitions devraient être semblables à ceux des Jeux afin de ne pas empêcher des athlètes qui ont le potentiel requis de se qualifier;
- > il faudra peut-être pondérer les résultats des différentes épreuves pour tenir compte du nombre de participants et de la qualité qui peuvent varier d'une épreuve à l'autre, ou pour donner davantage de poids à des épreuves qui ont lieu vers la fin de la période de qualification.

- > Soyez prévoyant et établissez des mesures à prendre dans le cas où des circonstances exceptionnelles se produiraient (p. ex. une blessure hors compétition, une blessure durant une épreuve de qualification, un équipement défectueux, une maladie imprévue, la disqualification d'un autre athlète en raison d'une infraction de dopage, etc.)
- > S'il est possible, d'après votre critère, que des athlètes soient à égalité, déterminez à l'avance un ou plusieurs critères qui permettront de les départager; assurez-vous que ce critère soit suffisamment précis pour qu'il ne puisse pas y avoir égalité encore une fois.

c) Contenu administratif

- > Décidez qui sera responsable de l'application des critères. À notre avis il serait prudent d'affecter plus d'une personne à cette tâche, en formant par exemple un comité de sélection, car ainsi vous pourrez prévenir les possibles conflits d'intérêts et autres problèmes d'iniquité.
- > Établissez d'avance les paramètres et procédures qui seront utilisés s'il s'avérait nécessaire de modifier les critères de sélection après leur adoption. Il y aura lieu également de prévoir un bon plan de communication à mettre en œuvre dans cette éventualité, comme nous l'indiquons à la quatrième étape
- > Il est courant d'apporter des modifications, mais il importe de prendre en considération un certain nombre de facteurs, notamment les dérangements que ces modifications peuvent occasionner pour la préparation des athlètes, les effets qu'elles peuvent avoir sur le statut actuel des athlètes dans le processus de sélection, etc. Il importe de tenir compte également du temps écoulé depuis l'adoption des critères de sélection et du temps qui reste avant la fin de la période de qualification. Assurez-vous que vos athlètes ont une chance raisonnable d'atteindre leurs objectifs et que vos modifications ne créent pas d'injustice.
- > Décidez comment et quand les athlètes seront informés des candidats sélectionnés. Encore une fois, rappelez-vous que la date choisie devra laisser aux athlètes suffisamment de temps pour interjeter appel, s'ils le veulent, et il faudra donc également prévoir une date limite pour déposer un appel, au besoin.
- > Planifiez un processus d'appel spécifique à ces critères ou renvoyez à votre politique d'appel générale, le cas échéant.



Étape 3 – Validation

Lorsque vous avez terminé de rédiger l'ébauche de votre politique, il est essentiel de l'évaluer. Vous pouvez réellement tirer des leçons de vos expériences antérieures. N'hésitez pas à utiliser vos ressources humaines et vos données statistiques pour valider ou modifier les critères de sélection que vous avez élaborés.

MEILLEURES PRATIQUES

- > Testez vos critères en vous servant des résultats des performances d'années précédentes et voyez ce qui serait arrivé si cette politique de sélection avait été en vigueur. Vous aurait-elle permis de former la meilleure équipe possible?
- > Testez vos critères en demandant à une personne neutre, mais ayant l'expérience nécessaire dans le domaine, de les évaluer. Il peut s'agir d'un ancien athlète, d'un entraîneur ou d'un directeur technique de votre sport. Il ou elle pourrait également avoir une expérience dans un sport différent, qui utilise des formats de compétition ou des systèmes de pointage/classement semblables. Ce qui compte, c'est que cette personne n'ait aucun intérêt direct dans vos critères de sélection afin qu'elle puisse examiner les critères de manière objective et constructive.
- > Lorsque vous avez rédigé une ébauche de vos critères de sélection, communiquez-les à vos athlètes, et permettez-leur de vous donner leur avis sur les critères que vous vous apprêtez à adopter; car après tout, ce sont eux qui devront comprendre ce que l'on attend d'eux pour faire partie de l'équipe. Si vos critères et processus sont énoncés clairement et sont compréhensibles pour les athlètes, vous réduirez les risques qu'ils ne donnent lieu à des différends par la suite.
- > Compilez les commentaires reçus et, si vous le jugez approprié compte tenu des circonstances, fournissez une réponse formelle (par écrit ou en personne) aux personnes dont les suggestions n'ont pas été retenues. Faites-leur savoir que leurs recommandations ont été examinées et expliquez-leur pourquoi elles n'ont pas été suivies.

Step 4 – Communication and Implementation

Cette étape est l'une des plus importantes de votre processus. Il n'y a aucun intérêt à avoir une politique de sélection parfaite si vos athlètes ne la connaissent pas et de ce fait ne peuvent l'appliquer comme il faut. C'est également l'étape à laquelle survienne le plus grand nombre de différends.

La communication de vos critères aux athlètes est l'une des clés de votre succès.
Ne ménagez aucun effort !





LES INCONTOURNABLES

- > Faites traduire vos documents afin qu'ils soient disponibles dans les deux langues officielles (anglais et français). Méfiez-vous des traducteurs bon marché. Ils vous feront peut-être économiser quelques dollars à ce stade, mais une mauvaise traduction de votre politique de sélection augmente les risques que les critères soient mal compris, mal appliqués, ou simplement qu'ils produisent des résultats différents de ceux escomptés.
- > Établissez un plan de communication efficace pour rejoindre tous les athlètes concernés par vos critères de sélection; ce plan devrait prévoir plus que de simplement l'afficher sur votre site Internet. Allez jusqu'à un rang en-dessous du niveau de votre hiérarchie qui est visé par votre politique, selon votre jugement. Vous ne savez jamais quand un athlète pourrait vous surprendre!
- > Si vous apportez des modifications aux critères initiaux, prévenez clairement vos athlètes par téléphone, en personne, par courrier électronique, etc. Demandez-leur de vous confirmer qu'ils ont bien reçu votre communication et qu'ils en comprennent le contenu. Affichez les modifications clairement sur votre site Internet.
- > Appliquez les critères de sélection tels qu'ils ont été conçus et conformément à ce qui a été annoncé.

LES MEILLEURES PRATIQUES

- > Utilisez **tous** les moyens de communication jugés pertinents : affichage sur votre site Internet, courrier, télécopies, courriels, réunion durant les camps d'entraînement, assemblée générale annuelle ou autres réunions, appels téléphoniques; demandez aux représentants de vos athlètes et à vos entraîneurs de participer au processus; ils peuvent vous aider à trouver les meilleurs moyens pour transmettre l'information aux athlètes visés.
- > Rédigez un guide ou un document de consultation rapide contenant les principaux éléments de la politique (p. ex. les camps d'entraînement obligatoires et les épreuves de qualification).
- > Demandez à tous les athlètes susceptibles d'être concernés par cette politique de signer un document confirmant qu'ils ont lu, compris et accepté les critères et le processus. Vous inciterez ainsi les athlètes à lire effectivement la politique!
- > Donnez-leur la possibilité de consulter une personne-ressource désignée (comme un entraîneur ou un directeur du programme haute performance) pour poser des questions et demander des éclaircissements s'ils ne comprennent pas bien ce que signifient certains critères. Prenez note des diverses interprétations fournies et soyez cohérents dans les réponses que vous fournissez. Si un élément particulier de votre politique semble soulever de nombreuses questions, n'hésitez pas à publier un addendum pour clarifier sa signification.
- > Une fois que vous aurez annoncé les noms des membres de l'équipe formée conformément aux règles établies, les athlètes qui n'auront pas été sélectionnés voudront peut-être savoir pourquoi, sans pour autant avoir à engager une procédure d'appel formelle. Il serait bon de leur donner la possibilité de comprendre le processus de sélection qui a eu lieu et de leur expliquer comment augmenter leurs chances de réussir la prochaine fois. N'hésitez pas à convoquer ces athlètes à une réunion ou une discussion, et à leur faire savoir que bien qu'ils n'aient pas été sélectionnés, ils ont de l'importance pour votre organisation et que leur candidature a été prise en considération.

En résumé, il incombe aux ONS d'établir un processus de sélection qui soit aussi simple et précis que possible, et de s'assurer que leurs athlètes (et autres membres de l'équipe) seront évalués de manière uniforme et juste, afin d'éviter tout éventuel conflit d'intérêts. Les critères, ainsi que toute modification, le cas échéant, devront ensuite être communiqués largement par autant de moyens différents que possible; vous éviterez ainsi les malentendus ou, pire, les différends qui devront être tranchés par le CRDSC.

En rédigeant et en publiant une politique de sélection mûrement réfléchie, bien avant le début du processus de sélection, vous inspirerez confiance à vos athlètes. Ne sous-estimez jamais le pouvoir de la consultation et de la collaboration pour obtenir l'acceptation de toutes les parties concernées.

Autres ressources

Le personnel du Centre de règlement des différends sportifs du Canada : www.sdrcc.ca / 1-866-733-7767)

The Centre for Sport and Law: www.sportlaw.ca / 905-682-6098

Un représentant légal : Vous pouvez consulter la liste des représentants légaux sur le site Internet du CRDSC, sous Centre de ressources pour la prévention des différends/Représentants légaux à <http://www.crdsc.ca/fr/prevention-ressources-legaux.cfm>

Le personnel de votre Centre canadien multisport : Pour consulter la liste des Centres canadiens multisports, consultez : http://www.pch.gc.ca/progs/sc/csc_f.cfm

La base de données de jurisprudence du CRDSC que vous pouvez consulter à <http://www.crdsc.ca/fr/prevention-ressources-bases-de-donnees.cfm>





www.crdsc-sdrcc.ca

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
SPORT DISPUTE RESOLUTION CENTRE OF CANADA**

1080, Beaver Hall, Suite 950 Montréal (Québec) H2Z 1S8

Numéros locaux/Local Numbers:

T: 514-866-1245 F: 514-866-1246

Numéros sans frais/Toll Free Numbers:

T: 1-866-733-7767 F: 1-877-733-1246



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage